



# communiqué

No:  
No.: 101

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
RELEASE: LE 5 DÉCEMBRE 1980

## BOURSES DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, Mark MacGuigan, a annoncé aujourd'hui qu'une entente a été signée avec l'Entraide universitaire mondiale du Canada (E.U.M.C.) mandatant cet organisme d'administrer, au nom du ministère des Affaires extérieures, le programme de bourses du Gouvernement du Canada.

Au nom du Gouvernement, le ministère des Affaires extérieures offre chaque année quelque 150 bourses (bourses de perfectionnement des deuxième et troisième cycles et bourses de travail libre) à des ressortissants de dix-huit pays, à savoir la Belgique, le Brésil, le Danemark, la Finlande, la France (bourses de perfectionnement seulement), la République fédérale d'Allemagne, la Hongrie, l'Italie, le Japon, le Mexique, les Pays-Bas, la Norvège, la Pologne, le Portugal, l'Espagne, la Suède, la Suisse et la Yougoslavie.

Depuis sa création en 1964, le Programme de bourses était confié au Conseil des Arts du Canada et, ces dernières années, au Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (C.R.S.H.C.). En décembre 1979, le C.R.S.H.C. informait le ministère des Affaires extérieures qu'il entendait se départir de l'administration du Programme. Trois organisations canadiennes à but non lucratif se proposèrent pour remplacer le C.R.S.H.C. Le ministère des Affaires extérieures et son Comité consultatif des relations académiques évaluèrent les soumissions et retinrent celle de l'E.U.M.C.

Les bourses sont destinées à des diplômés de haut calibre, pour des études ou recherches au Canada. Celles-ci doivent porter sur un thème canadien ou un domaine dans lequel le Canada a une expérience particulière ou une compétence internationale. Le Programme englobe tous les secteurs des arts et humanités, des sciences sociales, physiques et biologiques ainsi que du génie.

Les bourses de perfectionnement vont à des postulants désireux d'obtenir une maîtrise ou un doctorat dans une université canadienne ou qui, inscrits en maîtrise ou en doctorat dans une université de leur pays d'origine, souhaitent effectuer une partie de leurs travaux au Canada. Les bourses de travail libre s'adressent à des personnes déjà munies du doctorat qui désirent faire de la recherche au Canada.

Les pays auxquels le Canada offre ces bourses ont pour la plupart des programmes semblables à l'intention des Canadiens. Pour tout renseignement sur ces bourses étrangères, s'adresser à l'Association des universités et collèges du Canada, 151, rue Slater, Ottawa, K1P 5N1, sauf dans le cas du Brésil, de l'Italie, du Japon et de la Suède, où il convient de s'adresser aux ambassades de ces pays à Ottawa.

Quant au Programme de bourses du Gouvernement du Canada, il conviendra dorénavant de s'adresser à l'Entraide universitaire mondiale du Canada, 1404, rue Scott, B.P. 3000, station "C", Ottawa, Ontario, K1Y 4M8, ou à la Direction des relations académiques du ministère des Affaires extérieures ((613)-593-6009).